

Paris, le 29 Octobre 2007

N/Réf : SEC/126/2007

Monsieur le Directeur Général,

Notre organisation syndicale a très activement soutenu la mise en œuvre, à titre expérimental, de la contractualisation de certains postes de commissaires considérés comme difficiles. La contrepartie des avancées financières induites par ce dispositif étant la mise en œuvre d'objectifs prioritaires de service découlant d'un diagnostic précis résultant d'une concertation entre le chef de service et son supérieur hiérarchique direct.

Aujourd'hui, une nouvelle phase de cette réforme doit être mise en œuvre avant la fin de l'année et nous voulons vous rappeler tout notre attachement à ce dispositif.

Nous souhaitons que la montée en puissance de ce dispositif s'effectue le plus rapidement possible. Il nous apparaît en effet aujourd'hui important d'aller au-delà des cinquante postes supplémentaires contractualisés au titre de l'année 2008. En effet, la phase d'expérimentation nous semble avoir suffisamment démontré l'intérêt et le bien-fondé de ce dispositif pour en accélérer à présent le processus d'extension.

Nous comptons également nous montrer très vigilants sur les postes qui devront être retenus par les différentes Directions actives de la Police Nationale ; le succès de cette réforme étant, en effet, à nos yeux, lié à un choix judicieux, transparent et selon des critères objectifs de difficulté des postes retenus.

Ainsi, à notre sens, dans une grande majorité, ces postes devront être des postes relevant de la Direction Centrale de la Sécurité Publique, direction où les contraintes sont unanimement reconnues comme étant les plus fortes. Nous sommes donc impatients de connaître les propositions de cette Direction dans ce domaine.



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'offrir aussi à d'autres directions, comme cela avait été le cas lors de la première liste de postes en début de cette année, la possibilité de bénéficier de ce dispositif.

Il nous semble en effet particulièrement évident que la Direction Centrale de la Police Aux Frontières, compte tenu de la pression actuellement subie en matière de contrôle des flux migratoires, en fasse partie.

De même, certains postes très ciblés, car sensibles, à la Direction Centrale de la Police Judiciaire peuvent utilement s'ajouter aux postes de chef de la division criminelle au SRPJ d'AJACCIO et au poste d'adjoint au chef de l'Antenne de BASTIA retenus par le passé.

Enfin, les contraintes et exigences de certains postes à la Préfecture de Police doivent aussi être prises en compte, plusieurs de ses directions actives comptant des postes à contraintes spécifiques, reconnues de tous.

Connaissant votre attachement sincère à la poursuite de la mise en œuvre de cette réforme novatrice, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre réelle considération.

Le Président
Olivier BOISTEAUX

Le Secrétaire National
Jean-Paul MEGRET

Monsieur Frédéric PECHENARD
Directeur Général
de la Police Nationale
11 rue des Saussaies
75008 PARIS